
Faits saillants - CSQ

Éléments généraux¹

- Surplus prévu pour l'année terminée (2017-2018) est de 3,1 milliards de dollars avant les versements au Fonds des générations. Le solde budgétaire (après versements au Fonds) s'élèvera à 850 millions de dollars.
 - Il s'agit d'une troisième année consécutive avec un surplus surprise.
- Maintien de l'équilibre budgétaire entre 2018-2019 et 2022-2023.
 - Pour maintenir cet équilibre, malgré les baisses d'impôt totales de 3,8 milliards de dollars, le gouvernement doit utiliser 1,6 milliard de dollars de sa réserve de stabilisation cette année.
 - 3 milliards de dollars de réduction d'impôt pour les contribuables;
 - 770 millions de dollars pour les entreprises.
- Versements au Fonds des générations en 2018-2019 de 2,5 milliards de dollars.
 - L'utilisation de 2 milliards de dollars par année du Fonds afin de rembourser les emprunts (dette brute) vient réduire la croissance de ces versements dans les cinq prochaines années. Ils devraient atteindre 3,5 milliards de dollars en 2022-2023.
- Investissements additionnels de 234 millions de dollars par année qui viennent s'ajouter au **Plan pour la réussite** en éducation, de la petite enfance à l'université.
- Investissements additionnels de 372 millions de dollars cette année en santé et services sociaux.
- Investissements pour les citoyens et les communautés.
 - Accélération de la construction des logements sociaux (3 000 logements de plus sur 5 ans).
 - Bonifier le soutien aux aidants naturels et à la relève bénévole, et favoriser la cohabitation intergénérationnelle : 100 millions de dollars sur 5 ans.
 - Bonification du crédit d'impôt pour travailleur d'expérience.
 - Amélioration du bouclier fiscal.
- Confirmation de la réforme de la taxe scolaire par la mise en place d'un taux unique régional de taxation basé sur le taux le plus bas pour chaque région. Coût de 499 millions de dollars.

¹ Prendre note qu'une partie substantielle des faits saillants présentés dans ce document est tirée directement des documents budgétaires du gouvernement du Québec de mars 2018.

Faits saillants - CSQ

- Confirmation des investissements de 13,5 milliards de dollars pour une meilleure mobilité.
 - o Réseau express métropolitain.
 - o Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.
 - o Réseau de transport électrique de la ville de Québec.

- Réduction du fardeau fiscal des PME et aide à l'innovation et à la commercialisation.
 - o Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé.
 - o Réduction graduelle de 8 % à 4 % de l'impôt sur le revenu pour les PME des secteurs des services et de la construction.
 - o Ces mesures imposent un manque à gagner de 229 millions de dollars cette année pour atteindre 614 millions de dollars en 2022.
 - o Le gouvernement met en place des mécanismes afin de percevoir la TVQ pour le commerce électronique.

Faits saillants - CSQ

Éléments généraux²

Les dépenses de programmes par grand portefeuille

- La croissance des dépenses de programmes est révisée à 4,6 % en 2017-2018 et portée à 5,2 % en 2018-2019.
 - o La croissance des dépenses de programmes du portefeuille Santé et Services sociaux est révisée à 4,2 % en 2017-2018 et fixée à 4,6 % en 2018-2019.
 - o Celle du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est révisée à 5,4 % en 2017-2018 et fixée à 5,0 % en 2018-2019.
 - o Les autres portefeuilles voient leurs dépenses de programmes augmenter globalement de 1,1 % en 2017-2018 et de 4,3 % en 2018-2019.

Croissance des dépenses par grand portefeuille et pour certains programmes

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Total des dépenses de programmes	4,6 %	5,2 %	3,4 %	3,3 %
Santé et Services sociaux	4,2 %	4,6 %	4,0 %	4,0 %
Éducation et Enseignement supérieur	5,4 %	5,0 %	3,8 %	3,6 %
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	4,5 %	5,1 %*		
Enseignement privé	3,5 %	3,8 %		
Enseignement supérieur	4,3 %	5,3 %		
Cégeps	4,2 %	4,1 %		
Universités	3,3 %	5,9 %		
Aide financière aux études	11 %	2,7 %		
Petite enfance (programme Mesures d'aide à la famille + Services de garde)		4,3 %		
Culture et communications	1,6 %	3,6 %		
Autres portefeuilles	1,1 %	4,3 %	5,0 %	1,7 %

*Le budget des commissions scolaires augmentent de 10,1 % si on tient compte de la compensation pour la réforme de la taxe scolaire.

2 Prendre note qu'une partie substantielle des faits saillants présentés dans ce document est tirée directement des documents budgétaires du gouvernement du Québec de mars 2018.

Faits saillants - CSQ

- L'équilibre budgétaire à moyen terme nécessite un ralentissement de la croissance des dépenses à un faible niveau qui imposera le retour des compressions dès 2019-2020.
- Les taux d'augmentation annoncés en santé et en éducation sont gonflés par un effet de rattrapage. En effet, le niveau de dépenses des années passées est plus bas que celui annoncé lors des budgets. Ainsi, l'écart entre les dépenses réelles passées et les budgets annoncés pour l'année en cours apparaît plus grand.
- Le gouvernement se targue de réaliser ses promesses électorales, soit d'avoir augmenté les budgets de la santé et de l'éducation, respectivement, de 4 % et 3,5 %. Par contre, il n'utilise que les années 2016-2017 et suivantes.
 - Si l'on fait le bilan depuis 2014-2015, le gouvernement accuse un retard sur ses promesses dans les deux cas :
 - 1,2 milliards de dollars en santé et services sociaux;
 - 716 millions de dollars en éducation.

Faits saillants - CSQ

Éducation

Les investissements additionnels prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en éducation de 133 millions de dollars en 2018-2019 et de 162 millions de dollars en 2019-2020.

- De ces investissements, des montants de 40 millions de dollars avaient déjà été annoncés dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.

Les investissements additionnels seront alloués à des services directs aux élèves et aux étudiants afin de favoriser la réussite éducative, notamment :

- 30 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour accompagner les parents, les élèves, les jeunes et les adultes vers la réussite éducative.
 - o Le gouvernement recycle ses annonces d'ajout de personnel dans les écoles faites en mars et novembre dernier.
 - o L'impact en termes d'embauches ou de programmes ajoutés du 30 millions de dollars ajouté n'est pas encore spécifié.
- 40 millions de dollars en 2018-2019 et 55 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour mettre en place un plan d'action numérique en éducation visant à intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois.
 - o Développement des compétences numériques, notamment par la programmation.
 - o Développement de l'usage des technologies numériques en éducation par le déploiement d'un « ensemble numérique ».
 - o Formation continue pour le personnel.
- Le gouvernement ouvre la voie à une compensation financière pour le stage de 4^e pour les enseignantes et enseignants en formation. Les 15 millions de dollars accordés laissent présager un montant en deçà des 4 000 dollars par stagiaire.

Faits saillants - CSQ

Investissements additionnels en éducation et en enseignement supérieur
de mars 2018
(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Éducation						
- Ajouter des ressources professionnelles pour un accompagnement des élèves ⁽¹⁾	12	40	40	40	40	40
- Réussite éducative	—	30	30	30	30	30
- Plan d'action numérique	—	40	55	55	55	55
- 4 ^e stage des futurs enseignants	—	15	15	15	15	15
- Formation de la main-d'œuvre	—	5	7	7	7	7
- Favoriser l'activité physique en milieu de travail	—	3	15	15	15	15
Sous-total	12	133	162	162	162	162
Enseignement supérieur						
- Améliorer le soutien, la réussite et l'intégration des étudiants ⁽¹⁾	7	20	20	20	20	20
- Moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur	—	55	70	95	145	180
- Plan d'action numérique	—	15	20	20	20	20
- Formation de la main-d'œuvre	—	11	14	14	14	14
- Plan d'affaires de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	—	1	1	1	1	1
- Centres collégiaux de transfert de technologie	20	—	—	—	—	—
Sous-total	27	101	125	150	200	235
TOTAL	39	234	287	312	362	397

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces mesures ont été annoncées dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.

Faits saillants - CSQ

Enseignement supérieur

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en enseignement supérieur de 103 millions de dollars en 2018-2019 et de 125 millions de dollars en 2019-2020.

- De ces investissements, des montants de 20 millions de dollars avaient déjà été annoncés dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.
- 55 millions de dollars dès 2018 permettront la modernisation du financement des établissements d'enseignement supérieur :
 - o 5 millions s'ajoutent aux 27 millions annoncés en mars 2017 pour les cégeps. Cela permettra de donner suite aux travaux du comité d'experts;
 - o 50 millions s'ajoutent aux 71 millions de 2017 pour les universités. Cela vise une meilleure prise en compte du coût réel des programmes.
- 15 millions de dollars en 2018-2019 et 20 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour mettre en place un plan d'action numérique.

Faits saillants - CSQ

INFRASTRUCTURES ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Plus de 2,7 milliards de dollars additionnels en infrastructures sur 10 ans

Des investissements additionnels sont prévus dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.

- Plus de 1,6 milliard de dollars pour le réseau de l'éducation.
- Plus de 1,1 milliard de dollars pour le réseau de l'enseignement supérieur.

Ces investissements permettront :

- l'accélération de la rénovation, de l'amélioration et de la bonification des infrastructures destinées aux établissements d'enseignement;
 - o 430 millions de dollars dans les commissions scolaires au cours des cinq prochaines années;
 - o 145 millions de dollars dans les cégeps et les universités;
- de donner une nouvelle impulsion au virage numérique des établissements d'enseignement.

Ces sommes s'inscrivent dans une accélération globale des sommes allouées au Plan québécois des infrastructures 2018-2019.

Faits saillants - CSQ

Petite enfance

Renforcement de la logique de compétition entre les services de garde subventionnés et les garderies privées.

Augmentation des frais de garde admissibles au crédit d'impôt remboursable pour garde d'enfant.

- Maximum de 9 500 dollars.
- Maximum de 13 000 dollars dans le cas des enfants handicapés.

Cette augmentation du crédit vient renforcer l'avantage fiscal accordé aux garderies privées pour certains ménages. Elle laisse aussi place à une augmentation des tarifs dans les garderies privées³.

Cet avantage fiscal représente un manque à gagner de 43,4 millions de dollars pour cette année.

Comparaison des tarifs nets entre un service de garde subventionné et non subventionné pour un couple⁽¹⁾ – 2018
(en dollars par jour)

Revenu de travail	Service de garde subventionné		Service de garde non subventionné		Écart de tarif net
	Tarif brut	Tarif net ⁽²⁾	Tarif brut	Tarif net ⁽²⁾	
50 000	8,05	6,08	36,54	5,24	+0,84
75 000	8,75	7,37	36,54	9,78	-2,41
100 000	11,85	9,44	36,54	10,27	-0,83
150 000	19,35	15,42	36,54	14,94	+0,48

(1) Couple ayant deux revenus égaux et ayant un enfant âgé de 4 ans.

(2) Le tarif net considère l'impact de la déduction pour frais de garde d'enfants fédérale et le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants au Québec.

³ 9 500 dollars équivaut à 38 dollars pour 50 semaines.

Faits saillants - CSQ

Santé et services sociaux

Les investissements additionnels de 372 millions de dollars prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en santé et services sociaux de 372 millions de dollars en 2018-2019 qui atteindront 987 millions de dollars en 2020-2021.

- De ces investissements, un montant de 105 millions de dollars a été annoncé dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.

Les investissements additionnels seront alloués pour des services directs à la population, notamment :

- 300 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés;
 - o ajustement du mode de financement historique des établissements afin de tenir compte de la croissance de la population des différentes régions;
- 35 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour prévenir les dépendances aux drogues;
- 45 millions de dollars en 2018-2019 et les années suivantes pour améliorer les services aux aînés en établissement;
- Ajout d'infirmières praticiennes spécialisées afin d'améliorer l'accès aux soins de santé de première ligne.

BUDGET 2018-2019

Faits saillants - CSQ

Investissements additionnels pour la santé et les services sociaux de mars 2018 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Améliorer l'accès aux soins de santé				
- Assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés	—	300	300	300
- Améliorer l'accès dans toutes les régions du Québec	48	46	46	46
- Services en santé mentale pour les clientèles vulnérables	10	35	35	35
- Autres	8	—	370	615
Sous-total	64	381	751	996
Mesures sociales				
- Prévention des dépendances	11	35	35	35
- Prévention des fugues chez les jeunes	5	11	11	11
- Accès à des services de psychologie pour les jeunes	7	15	15	15
- Organismes communautaires	—	17	17	17
- Offre de services socio-professionnels et nouvelles ressources professionnelles DI-TSA-DP ⁽¹⁾	—	15	15	15
- Plan d'action en santé et bien-être des hommes	—	5	5	5
- Service d'intervention de crise dans le milieu 24/7	—	3	3	3
- Prévention des agressions sexuelles chez les enfants	—	1	1	1
Sous-total	23	102	102	102
Mesures pour les aînés				
- Services aux aînés en établissement	18	45	45	45
- Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	—	31	31	31
- Programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés	—	8	8	8
Sous-total	18	84	84	84
Financement assuré par les économies pour la part du gouvernement découlant de l'entente avec l'industrie pharmaceutique	—	-195	-195	-195
TOTAL	105	372	742	987

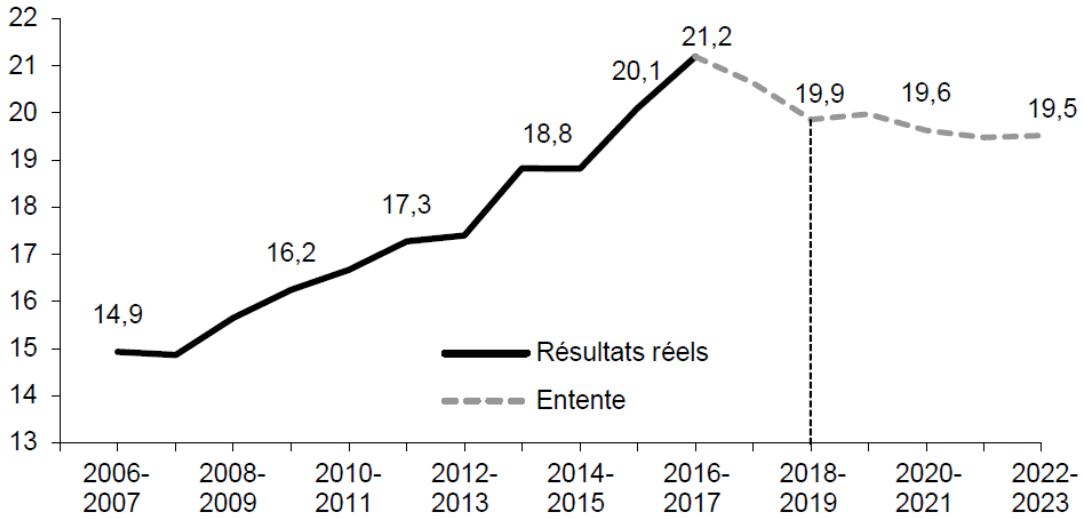
(1) DI : Déficience Intellectuelle. TSA : Trouble du spectre de l'autisme. DP : Déficience physique.

Ainsi sur une augmentation du budget de la santé et services sociaux de 1,6 milliard de dollars, uniquement 372 millions de dollars correspondent à une bonification des services. La hausse des coûts de système accapare une bonne part de l'augmentation.

Le gouvernement prétend que la part de la rémunération des médecins dans les dépenses totales de santé et services sociaux devrait passer de 21,2 % à 19,5 % d'ici 5 ans. Reste à voir si les prédictions se réaliseront. Rappelons que cette part était de 14,9 % en 2006-2007.

Faits saillants - CSQ

Part de la rémunération médicale dans les dépenses de programmes en santé et services sociaux (en pourcentage)



Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

Faits saillants - CSQ

Formation de la main-d'œuvre

810 millions de dollars pour répondre aux défis du marché du travail

Des sommes additionnelles de 810 millions de dollars sur 5 ans en faveur de la main-d'œuvre, soit :

- 24 millions de dollars pour mieux connaître les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre;
- 445,5 millions de dollars pour disposer d'une main-d'œuvre suffisante;
 - o augmenter la diplomation dans les domaines en demande;
 - o bonifier l'appui aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), notamment pour appliquer l'approche de formation « trial »;
 - o accorder plus de souplesse dans l'offre de formation en région;
 - o bonifier le programme de formations de courte durée privilégiant les stages de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- 277,5 millions de dollars pour assurer une main-d'œuvre compétente;
 - o l'adaptation rapide de l'offre de formation aux besoins du marché du travail;
 - o la bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail;
 - o le développement de l'offre de formation continue;
 - o la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt pour favoriser la formation qualifiante des travailleurs en emploi dans les PME;
- 63 millions de dollars pour adapter les milieux de travail.

De même, une meilleure offre de passerelles entre les études professionnelles, techniques et universitaires est ainsi nécessaire pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de faciliter leur cheminement académique.

À cette fin, des crédits additionnels de 8 millions de dollars en 2018-2019 et de 9,5 millions de dollars annuellement de 2019-2020 à 2022-2023 seront octroyés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Faits saillants - CSQ

Culture

509 millions de dollars pour mettre en œuvre la politique culturelle

Montants additionnels de près de 509 millions de dollars dans les prochaines années :

- 113 millions de dollars pour rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité;
- 168,9 millions de dollars afin de favoriser la création et l'excellence;
- 110,7 millions de dollars pour appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec;
- 116,3 millions de dollars dans le but de déployer la culture québécoise dans l'espace numérique.

Impact financier des mesures pour mettre en œuvre la politique culturelle⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽²⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité	-35,0	-15,4	-15,5	-15,5	-15,5	-16,1	-113,0
Favoriser la création et l'excellence	-42,4 ⁽³⁾	-21,2	-23,7	-25,3	-26,9	-29,4	-168,9
Appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec	-24,6	-13,3	-14,2	-14,2	-14,2	-30,2	-110,7
Déployer la culture québécoise dans l'espace numérique	—	-8,5	-17,8	-26,4	-30,9	-32,7	-116,3
TOTAL	-102,0	-58,4	-71,2	-81,4	-87,5	-108,4	-508,9

(1) De 2018-2019 à 2022-2023, les mesures seront financées par des crédits additionnels de 288,6 M\$ au ministère de la Culture et des Communications, soit 52,1 M\$ en 2018-2019, 56,3 M\$ en 2019-2020, 57,6 M\$ en 2020-2021, 59,5 M\$ en 2021-2022 et 63,1 M\$ en 2022-2023. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance. De plus, des dépenses fiscales de 82,8 M\$ et un prélèvement additionnel de 35,5 M\$ sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac sont prévus sur cinq ans.

(2) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent le financement de nouvelles initiatives.

(3) De ce montant, une somme de 12,1 M\$ est octroyée à des organismes gouvernementaux.